

Date de convocation :

11 mars 2024

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de membres

En exercice : 8

DU 18 mars 2024

Présents : 7

Votants : 8

Le dix-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de Faverolles en séance publique sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Président du SIVOM,

Élus présents :

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Patrick OCZACHOWSKI, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI

Élus absents représentés : Monsieur Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h05 et annonce le nouvel ordre du jour aux membres du Conseil :

- Approbation compte rendu du 04/12/2023
- Nomination secrétaire de séance
- Délibération : Vote du Compte Financier Unique 2023
- Délibération : Vote d'affectation du résultat 2023
- Délibération : Vote du Budget Primitif 2024
- Délibération : Vote de participation des communes
- Délibération : Vote des subventions 2024
- Délibération : Vote des tarifs du restaurant scolaire année 2024/2025
- Délibération : Vote du tarif de la mise à disposition du restaurant scolaire au profit de la CCPEIF
- Points divers

I - Approbation du procès-verbal du conseil du 04 décembre 2023 :

Approbation à l'unanimité.

II – Désignation du secrétaire de séance :

Est désigné secrétaire de séance par Monsieur le Président, M. Éric MAUNY

III – Délibération vote du Compte Financier Unique 2023 :

Monsieur le Président se retire et Madame Irène MESSAGER prend la présidence.

Madame MESSAGER informe les membres du Conseil que les résultats de clôture de l'exercice 2023 du SIVOM Faverolles – Les Pinthières présentent :

- Un excédent de Fonctionnement de 42 121,39 €
- Un déficit d'Investissement de 4 036,65 €

Soit un excédent global de 38 084,74 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le Compte Financier Unique 2023 pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

Le Conseil syndical après délibérations vote le Compte Financier Unique 2023 du SIVOM Faverolles -les Pinthières.

VOTE POUR : 7 voix

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

IV - Délibération vote d'affectation du résultat :

Le Conseil Syndical,

Considérant que le résultat de fonctionnement au Compte Financier Unique 2023 est un excédent de 42 121,39 €

Considérant que le résultat d'investissement au Compte Financier Unique 2023 est déficit de 4 036,65 €

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter :

- L'excédent de fonctionnement comme suit :
 - ⇒ Compte R002 : 38 084,74 €
 - ⇒ Compte 1068 : 4036,65

- L'excédent d'investissement comme suit :
 - ⇒ Compte R001 : 0 €

VOTE POUR : 8 voix

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

V - Délibération vote du Budget Primitif 2024 :

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 du SIVOM

Faverolles – les Pinthières en équilibre en dépenses et en recettes.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	37 741,51 €	37 741,51 €
FONCTIONNEMENT	316 050,80 €	316 050,80 €
TOTAL	353 792,31 €	353 792,31 €

Le Président du Conseil rappelle également que :

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le Budget présenté.

VOTE POUR : 8 voix

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

VI - Délibération vote de participation des communes :

Monsieur le Président informe les membres du conseil qu'il convient de voter le montant des participations des communes membres du SIVOM.

- Commune de Faverolles : 190 000 €
- Commune des Pinthières : 19 000 €
- Communes extérieures : 1 100 €

VOTE POUR : 8 voix

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

VII - Délibération subventions 2024 :

Considérant les demandes des associations et qu'il convient d'aider l'école à fonctionner, il est proposé de voter les subventions suivantes :

- Coopérative scolaire : 4 200 € (dépenses courantes et participation aux frais de transport des sorties scolaires)
- Association de prévention routière : 300 €

VOTE POUR : 8 voix

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

VIII - Délibération tarifs restaurant scolaire 2024/2025 :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'il convient de voter les tarifs pour la rentrée 2024/2025 au restaurant scolaire :

	TARIFS Faverolles – les Pinthières	TARIFS Extérieurs Faverolles et les Pinthières	Tarifs PAI
FORFAIT MENSUEL	53€50	59€50	Tarif forfait mensuel / 2
REPAS OCCASIONNEL Si réservation effectuée 7 jours avant la date du repas	5€25	7€25	Tarif repas / 2
REPAS OCCASIONNEL Si réservation effectuée moins de 7 jours avant la date du repas	6€75	8€75	Tarif repas / 2

VOTE POUR : 8 voix

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

IX - Délibération tarif de la mise à disposition du restaurant scolaire au profit de la CCPEIF :

Monsieur le Président propose de voter le tarif de mise à disposition du restaurant scolaire à la Communauté de communes des portes Euréliennes pour l'année 2024/2025 et rappelle le tarif des années antérieures :

	Année 2019	Année 2021/2022	Années 2023/2024
Tarif	52.50 €	55.00 €	57.50€

Le tarif de 59,50 € la journée est votée à l'unanimité à compter du 01 septembre 2024.

VOTE POUR : 8 voix

Mmes Irène MESSAGER, Fany FONTAINE

MMS Patrick OCZACHOWSKI, Ludovic BRUN, Patrick VILLERY, Éric MAUNY, Hervé AGNETTI, Romain CERCLE procuration à Mme Fany FONTAINE

Points divers :

- La réunion prévue avec l'école et les représentants de parents d'élèves le 25 mars 2024 à été reportée à début juin, soit le 10 soit le 11 (à confirmer) ; le Président conserve toutefois la partie réunion d'équipe, sans présence d'autres élus obligatoire.
- La date du prochain Conseil syndical est prévue au 18 juin 2024 à 19h00.
- La date de remise des prix des CM2 est prévue le 04 juillet 2024.
- Une mère de famille, à qui les enseignantes ont demandé de garder leur enfant un jour par semaine à domicile compte-tenu du comportement de celui-ci demande si le Conseil accepte de lui déduire les repas à cette occasion pour cet enfant ainsi que son frère. Le Conseil valide sa demande.

Fin de séance à 20h50